



# INTÉRESSEMENT 2021 UN EXERCICE MARQUÉ PAR LA CRISE ET PAR L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTS

Les résultats de l'intéressement sont marqués par les impacts de la crise Covid. Pourtant, si certains indicateurs ont été atteints, c'est bien grâce à l'engagement et au travail des cheminotes et des cheminots. **Explications.**

## INTÉRESSEMENT 2018 À 2021 (NON IMPOSABLE SI PLACÉ SUR PEG)

SA	2021	2020	2019	2018
<b>SNCF</b>	317 euros	323,21 euros	274,09 euros	477 euros
<b>SNCF Voyageurs</b>	266 euros	239,75 euros	192,92 euros	401 euros
<b>FRET</b>	285 euros	-	-	-
<b>SNCF Réseau</b>	341 euros	267,97 euros	174,94 euros	350 euros

## PRIME EXCEPTIONNELLE (IMPOSABLE)

SA	2021	2020	2019	2018
<b>Gares &amp; Connexions</b>	341 euros	-	-	-

Le critère se rapportant à la marge opérationnelle\* est le plus contraignant dans le calcul de l'intéressement. En 2020, la direction se retranchait derrière le conflit des retraites pour justifier de la diminution de l'intéressement. En 2021, c'est la crise sanitaire qui est évoquée. Pourtant, comme le soulignait le président de la SNCF à la présentation des résultats financiers, **c'est bien l'investissement des cheminot-e-s qui a permis à l'entreprise résister à cette crise.** Pour la CFDT Cheminots, la reconnaissance de cet investissement doit se traduire par des actions concrètes et ne pas se limiter à des effets d'annonces.

## LA CFDT A ÉTÉ L'ORGANISATION SYNDICALE LEADER POUR LA CONCLUSION DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT EN JUIN 2015 ET A AGI POUR INTÉGRER 50 % DE CRITÈRES SOCIAUX QUI PERMETTENT D'ATTEINDRE LES MONTANTS D'INTÉRESSEMENT DE CETTE ANNÉE.

À la rédaction de ces accords, la direction estimait que l'intéressement permettrait aux cheminot-e-s de percevoir environ 1 200 euros sur trois ans. Nous sommes loin du compte ! La CFDT revendique donc l'attribution d'une prime exceptionnelle permettant aux cheminot-e-s de percevoir la juste rétribution de leur investissement. L'entreprise ayant fait le choix de verser une prime exceptionnelle de 341 euros aux agents de Gares & Connexions en lieu et place de l'intéressement, **la CFDT demande l'extension du principe d'une prime exceptionnelle à tous les cheminot-e-s de toutes les SA pour atteindre les 400 euros pour toutes et pour tous.**

### FOCUS SUR LES MONTANTS BRUTS 2021

#### SNCF : 317 EUROS

Les cheminots de la SA SNCF voient leur intéressement diminuer, alors même que l'entreprise poursuit sa politique de productivité au travers de la diminution des effectifs sans se soucier des répercussions sur la charge de travail de ceux qui restent.

#### SNCF VOYAGEURS : 266 EUROS

Les cheminots de la SA Voyageurs se voient attribuer près de 27 euros de plus par rapport à l'année dernière. 27 euros pour ceux qui ont assuré la production pendant les confinements et permis à l'entreprise de maintenir son activité sur le transport de voyageurs avec des **conditions de travail inacceptables, notamment durant les RHR...** L'impact de la crise sanitaire sera plus que jamais ressenti comme une injustice par ceux qui étaient en première ligne !

#### SNCF RÉSEAU : 341 EUROS

Les cheminots de la SA Réseau perçoivent 73 euros de plus par rapport à l'année dernière. La CFDT Cheminots fait le constat que les cheminot-e-s de SNCF Réseau se sont largement mobilisés pendant la crise sanitaire. La direction a augmenté significativement le volume de travaux du fait de la diminution des circulations. Les agents de SNCF Réseau ont répondu présents, acceptant de **travailler dans des conditions dégradées en l'absence de solutions de restauration** pendant leurs déplacements.

#### FRET : 285 EUROS

Les agents de la SAS FRET perçoivent 45 euros de plus par rapport à l'année dernière. La encore, pour la CFDT Cheminots, **c'est scandaleux au regard de la politique de productivité** initiée par la direction et les centaines d'emplois supprimés.

#### GARES & CONNEXIONS : PRIME EXCEPTIONNELLE DE 341 EUROS

Pour les agents de Gares & Connexions, la direction estime que l'accord d'intéressement de la SA Voyageurs ne peut plus s'appliquer à la SA Gares & Connexions. Elle a fait le choix d'attribuer une prime exceptionnelle à ces agents. Le montant de cette prime, après cotisations et impôts, serait, selon la direction, équivalent au montant net de l'intéressement Voyageurs. Pour la CFDT Cheminots, ce choix n'est pas neutre pour les cheminot-e-s en raison du **caractère imposable de cette prime** et du fait qu'elle ne fera pas l'objet d'un versement automatique sur le PEG. **Cette solution pose un problème d'équité.**

#### ET APRÈS 2021 ?

Les efforts des salariés doivent être récompensés : la CFDT exige la révision des critères d'attribution. ●

### LE VERSEMENT SUR PEG

L'accord PEG prévoit le fléchage de l'intéressement sur l'un des quatre fonds communs de placement d'entreprise. Si l'agent place tout ou partie de sa prime d'intéressement sur le PEG dans le cadre de ces fonds, un abondement de 30 % du montant versé sera crédité en sus sur ce compte (soit entre 80 et 102 euros supplémentaires, selon les cas). Attention : à défaut de réponse au bulletin d'option avant la date indiquée, l'intéressement sera placé automatiquement sur PEG. ●

\*La marge opérationnelle (MOP) ou marge d'exploitation correspond au rapport entre le résultat d'exploitation et le chiffre d'affaires. Ce ratio indique la performance économique avant prise en compte du résultat financier, des impôts, et des événements exceptionnels.

